

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 01 février 2024, il sera procédé du mardi 05 mars 2024 au jeudi 04 avril 2024 inclus (31 jours consécutifs) à une enquête publique préalable à la délivrance des permis de construire n° 084 087 22 00102 à 105 déposés en la mairie d'ORANGE en date du 22 décembre 2022 pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dits « La Dancionne », « Petit Cagnan », « Les Veyrières » «La Boussenque et Les Cremades Ouest » sur la commune d'ORANGE (84100).

A cet effet, Madame Marie-Christine LAMBERT, enseignante en économie, en retraite, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur (CE), Monsieur Jean-Paul RAVIER est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Ce projet est construit par la société SAS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DE LA MEYNE
Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet Madame Sophie DY – Ingénieure projets – E-mail : sophie.dy@edf-re.fr – Tél : 06 22 27 72 83 – représentant la SAS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DE LA MEYNE.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au CE par correspondance à l'adresse suivante :
Hôtel de Communauté (siège de l'enquête)
à l'attention du commissaire enquêteur
307 Avenue de l'Arc de Triomphe
84100 ORANGE

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier, comportant notamment une étude d'impact, sera déposé et pourra être consulté à l'Hôtel de Communauté (siège de l'enquête), aux heures habituelles d'ouverture au public et sera également consultable sur le site web officiel de la Préfecture de Vaucluse :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- Le mardi 05 mars 2024, de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- Le mardi 12 mars 2024, de 14h00 à 17h00,
- Le jeudi 21 mars 2024, de 09h00 à 12h00,
- Le jeudi 04 avril 2024, de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique).

Le public pourra formuler ses observations :

- Directement sur le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à l'Hôtel de Communauté de la mairie d'ORANGE (84) ;
- Sur un poste informatique, mis à disposition à l'Hôtel de Communauté de la mairie d'ORANGE (84), aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- Sur le site Internet dédié comportant un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5165>
- Par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5165@registre-dematerialise.fr

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le CE qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Mme la Préfète de Vaucluse.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie d'ORANGE et à la préfecture de Vaucluse (consultable sur le site internet à l'adresse suivante :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

Au terme de la procédure, les permis de construire pour construction des centrales photovoltaïques au sol, à ORANGE, lieux-dits « La Dancionne », « Petit Cagnan », « Les Veyrières » «La Boussenque et Les Cremades Ouest » sur la commune d'ORANGE (84100) pourront être accordés ou refusés, au titre du code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.